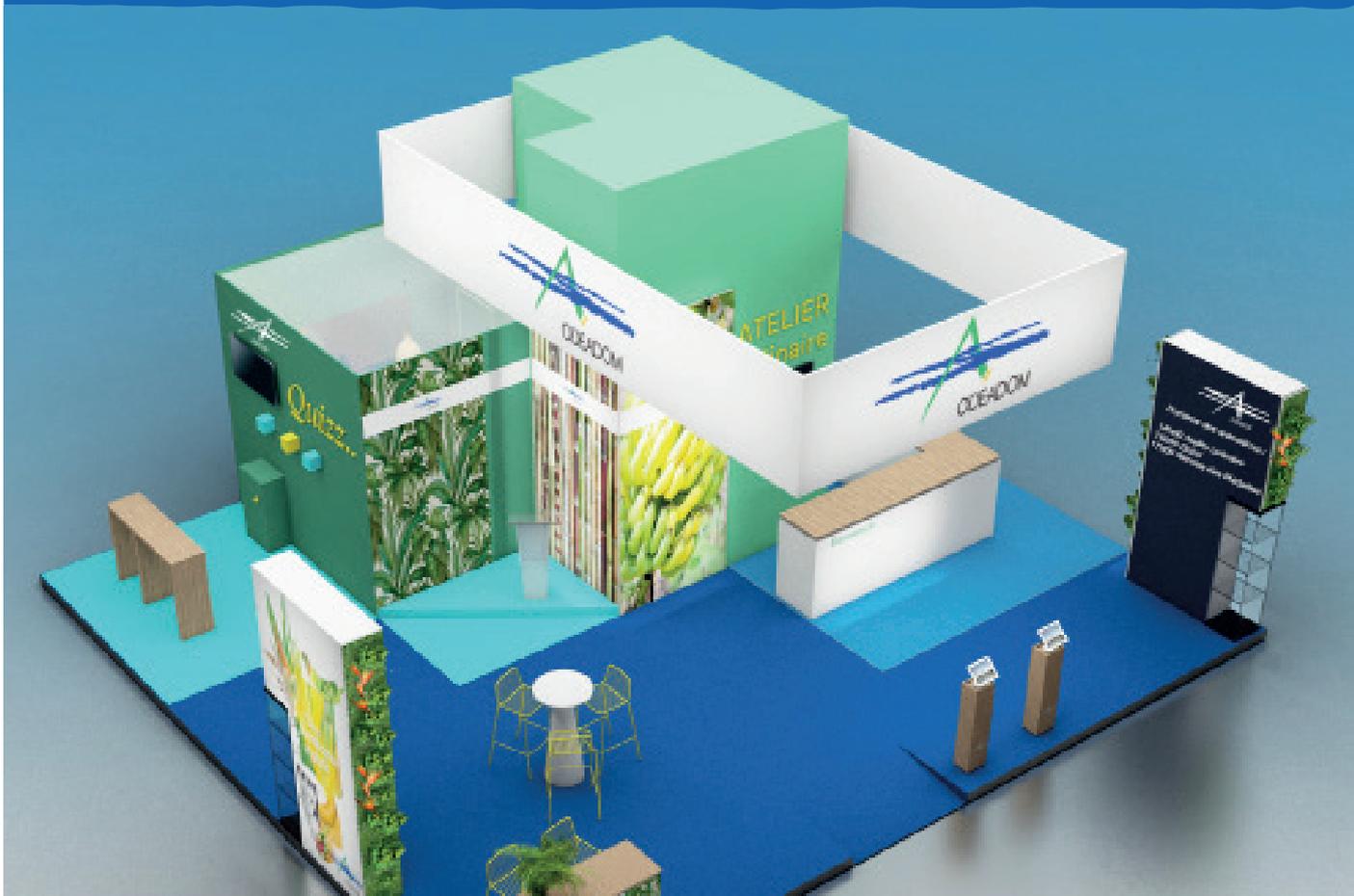




## Salon International de l'Agriculture 2017

Office de Développement de l'Economie Agricole D'Outre-Mer



Pavillon 5-1 – Allée C – Stand 011

### CONTACT PRESSE

IN/OFF – Agence chargée des relations  
presse de l'ODEADOM sur le SIA  
Andréa LONGRAIS : 06 64 36 86 92  
presse@in-off.fr

## LES TEMPS FORTS DE L'ODEADOM

Le 1er mars 2017 de 14h00 à 18h00, l'ODEADOM organisera, à l'Espace 2000 au Pavillon 1, un colloque sur le thème « **Mieux valoriser les produits agricoles et transformés ultramarins par l'identification de l'origine et de la qualité** ».

Le colloque sera suivi par une conférence de presse de 18h00 à 18h30 du Président du Conseil d'administration de l'Office, M. Omar BOITCHA et du Directeur, M. Hervé DEPERROIS.

La remise des médailles d'or du Concours général agricole des produits d'outre-mer, le 2 mars 2017 à 16h sur le stand de l'ODEADOM, en présence du ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et de la ministre des Outre-Mer.

## CALENDRIER DES ANIMATIONS SUR LE STAND

Tous les jours :

- 11h15 - 12h30 : Préparation culinaire et dégustation : « **Le blind test culinaire de l'ODEADOM** » à base exclusivement de produits issus de l'agriculture française d'outre-mer
- 10h00 - 19h00 : « **Le quizz de l'ODEADOM** »

## LE PARTENARIAT AVEC CAMPAGNES TV

Pour la quatrième année consécutive, l'ODEADOM a conclu un partenariat avec la chaîne CAMPAGNES TV, dont les équipes sont allées à la rencontre de professionnels issus des DOM afin de réaliser des interviews sur l'intervention de l'Office en faveur de l'agriculture de leur département. Elles seront diffusées en boucle sur le stand de l'ODEADOM.



## PRÉSENTATION DE L'ODEADOM

### SON RÔLE

L'Office de Développement de l'Économie Agricole D'Outre-Mer (ODEADOM) accompagne le développement durable de l'économie agricole :

- des départements d'outre-mer : **Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion** ;
- et de trois collectivités d'outre-mer : **Saint-Barthélemy, la partie française de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon**.

L'Office assure **la gestion et le paiement d'aides** communautaires et/ou nationales destinées à ces départements et collectivités, **rassemble les informations** relatives à l'ensemble des mesures agricoles prises en faveur des départements français d'outre-mer et en **effectue** régulièrement **le bilan**.

L'ODEADOM est un **établissement public**, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère des Outre-Mer.

## SON ORGANISATION

L'ODEADOM dispose d'un **budget de fonctionnement d'environ 4,5 M€**.

Une équipe de 39 personnes travaille au siège montreuillois de l'Établissement, conduite par son Directeur, Hervé DEPERROIS.

L'Office est doté d'un **Conseil d'administration** qui est notamment chargé de délibérer et donner un avis sur les projets de décisions du Directeur concernant les règles relatives aux dépenses d'intervention économique financées sur crédits nationaux et de suivre le développement de l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer.

L'Office dispose de **quatre comités sectoriels de concertation**, un par filière ou groupe de filières agricoles (banane, canne à sucre, filières végétales de « diversification » et filières animales). Ces comités ne sont pas des instances décisionnelles mais sont destinés à favoriser les échanges d'information et d'expérience, à organiser des synergies entre les professionnels des territoires concernés par chaque filière et à formuler au Conseil d'administration de l'Office des propositions d'orientation et de développement des filières.

## DES COMPÉTENCES RÉGIONALES ET MULTISECTORIELLES

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a également pour mission de favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. L'Office offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens communautaires et nationaux aux contextes technique, commercial et économique auxquels sont confrontés les producteurs locaux.

L'ODEADOM intervient pour **l'ensemble des filières agricoles**, dont les principales sont **la banane et la canne à sucre**. Il favorise le **développement de productions de diversification** destinées principalement à satisfaire les besoins du marché local. Certains produits, à l'exemple des melons, des ananas (ananas Victoria de La Réunion), des litchis et des fleurs tropicales, trouvent également leurs débouchés sur les marchés extérieurs, principalement au sein de l'Union européenne.

## DES INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES ET NATIONALES

### Interventions communautaires

Les interventions de l'ODEADOM sont les suivantes :

- La mise en œuvre de la quasi-totalité du **POSEI France** doté, pour l'exercice FEAGA<sup>1</sup> 2016, d'un **budget communautaire de 278,41 M€** ;
- La gestion des programmes de promotion communautaire du **symbole graphique des régions ultrapériphériques** (logo RUP) de l'Union européenne.

### Interventions nationales

Avec **6,1 M€ de crédits nationaux dits hors CIOM**, l'ODEADOM soutient principalement les investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, l'encadrement en faveur des organisations de producteurs et la recherche et l'expérimentation, et participe à l'organisation d'actions de promotion de produits agricoles ultramarins de qualité pour favoriser leur mise en marché.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer, les aides nationales versées par l'ODEADOM peuvent constituer la contrepartie nationale nécessaire à la levée des financements communautaires versés au titre du « Développement rural » (FEADER – 2ème pilier de la PAC) ou relever de régimes d'aides autorisés par les services de la Commission européenne.

L'Office finance également des **missions d'évaluation et d'expertise** qui permettent d'assurer le suivi des actions de développement entreprises par les professionnels.

Depuis 2010, suite aux décisions du **Conseil interministériel de l'outre-mer (CIOM)** de novembre 2009, l'Office est doté en 2017 d'un **budget national annuel complémentaire de 40 M€** dédié aux filières de diversification animale et végétale qui permet d'abonder les fonds communautaires destinés à ces filières dans le cadre du POSEI France.

<sup>1</sup> Du 16 octobre de l'année N-1 au 15 octobre de l'année N.

## MIEUX VALORISER LES PRODUITS AGRICOLES ET TRANSFORMES ULTRAMARINS PAR L'IDENTIFICATION DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

Secteur clef de l'économie des départements d'outre-mer, les industries agroalimentaires emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de plus de 3 milliards d'euros, dont environ 8% à l'exportation.

A l'exception du rhum, les consommateurs métropolitains connaissent relativement mal les produits (bruts ou transformés) issus des départements d'outre-mer. Souvent en concurrence avec des produits cultivés dans des zones géographiques proches, comme la vanille et les litchis de Madagascar, ou les bananes d'Amérique centrale et d'Amérique du sud, leurs caractéristiques spécifiques, notamment en matière de modes de production, sont mal valorisées. Localement, les consommateurs sont également demandeurs d'une meilleure information sur l'origine des produits qu'ils cuisinent quotidiennement et sur leurs modes de culture, ou d'élevage.



En Métropole, ce sont déjà plus de 1 100 produits agricoles et agroalimentaires qui bénéficient d'un signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) et qui génèrent, globalement, un chiffre d'affaires d'environ 25 milliards d'euros (hors taxes). Fleurons de notre agriculture et de nos industries agroalimentaires, nombre de ces produits sont aujourd'hui protégés sur les marchés internationaux.

A l'heure où les producteurs cherchent à développer leur activité et à augmenter la valeur créée pour tous les maillons de la chaîne alimentaire, et les consommateurs à privilégier des modes de production plus durables, l'identification de l'origine et de la qualité des produits agricoles et agroalimentaires ultramarins constitue-t-elle une réponse pertinente ? Dans l'affirmative, quels sont les obstacles à franchir et les facteurs clefs pour la réussite de ces démarches ? Quel rôle peuvent jouer les pouvoirs publics pour aider à leur développement ?

Telles sont quelques-unes des questions abordées et débattues par les représentants des différents acteurs concernés : producteurs bien entendus, mais également consommateurs, industriels, distributeurs, ... Sur la base d'expériences réussies, ou en cours de développement, différentes voies ont été tracées pour mieux répondre à la diversité des territoires, des produits, des marchés et des attentes des consommateurs.